

Compte-rendu du Conseil Municipal

14 mars 2024

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la séance du 15 février 2024.

DECISIONS

FINANCES

Rapport n° 1 : approbation du compte administratif 2023 du budget principal

Rapporteur : Martine BOUCHUT

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit élire un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Le président de séance rapporte le compte administratif communal de l'exercice 2023 pour le budget principal dressé par Pascal PIGOT, maire.

La présidente de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023 résumé par les tableaux ci-joints,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

En section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE	LIBELLE	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	% REAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	938 944,35	1 222 577,69	1 010 170,46	80%
012	DEPENSES DE PERSONNEL	1 767 114,00	1 865 000,00	1 842 455,63	99%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES DONT SUBVENTIONS	380 336,65	404 858,00	385 217,89	95%
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			-	0%
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		3 086 395,00	3 535 711,22	3 237 843,98	92%
66	CHARGES FINANCIERES	62 352,19	105 036,67	101 131,54	96%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 309,28	15 000,00	11 347,74	76%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	2 000,00	201,93	10%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 154 056,47	3 657 747,89	3 350 525,19	92%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	122 573,94	-	0%
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	141 723,07	120 931,00	769 458,66	636%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT		141 723,07	243 504,94	769 458,66	316%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 295 779,54	3 901 252,83	4 119 983,85	106%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE	LIBELLE	CA 2022	BUDGET 2023	CA 2023	% REAL
013	ATTENUATION DE CHARGES	168 414,14	102 319,00	92 272,09	90%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	328 711,31	345 690,94	386 702,68	112%
73	IMPOTS ET TAXES	2 075 753,65	2 119 578,38	2 265 172,71	107%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	960 712,93	1 090 593,66	993 429,76	91%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	42 044,75	38 543,79	43 935,57	114%
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	98 413,33	162 227,06	162 227,06	100%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTES		3 674 050,11	3 858 952,83	3 943 739,87	102%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	27 951,09	20 300,00	679 324,40	3346%
78	REPRISE DE PROVISIONS	-	2 000,00	-	0%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 702 006,60	3 881 252,83	4 623 072,62	119%
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	20 000,00	11 713,57	59%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT		-	20 000,00	11 713,57	59%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 702 006,60	3 901 252,83	4 634 786,19	119%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		406 227,06	-	514 802,34	
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE		307 813,73		352 575,28	

En section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
CHAPITRE	LIBELLE	CA 2022	RAR 2022	BUDGET 2023	CA 2023	RAR 2023
20	Immobilisations incorporelles	16 153,96	18 582,00	37 002,00	27 450,00	7 500,00
204	Subventions d'équipement versées	22 717,91	-	36 564,53	20 474,52	16 004,80
21	Immobilisations corporelles	143 859,87	274,01	518 749,16	113 265,66	4 564,15
23	Immobilisations en cours	890 142,05	2 997 538,98	5 138 093,45	1 864 160,27	2 194 594,71
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		1 072 873,79	3 016 394,99	5 730 409,14	2 025 350,45	2 222 663,66
16	Emprunts et dettes			221 441,03	219 257,45	-
27	Autres immobilisations financières	48 626,92		50 038,00	50 037,56	-
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	-	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		301 028,66	-	271 479,03	269 295,01	7 020,15
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 373 902,45	3 016 394,99	6 008 909,17	2 294 645,46	2 229 683,81
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-		20 000,00	11 713,57	-
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	338 757,56		195 700,00	175 800,00	-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		338 757,56	-	215 700,00	187 513,57	-
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 712 660,01	3 016 394,99	6 224 609,17	2 482 159,03	2 229 683,81
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
CHAPITRE	LIBELLE	CA 2022	RAR 2022	BUDGET 2023	CA 2023	RAR 2023
13	Subventions d'investissement reçues	726 272,64	1 277 784,59	2 026 773,74	666 379,30	1 416 508,72
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-		2 400 000,00	1 500 000,00	900 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENTS		726 272,64	1 277 784,59	4 426 773,74	2 166 379,30	2 316 508,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	366 318,57	-	436 974,32	434 599,14	-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	300 000,00		244 000,00	244 000,00	-
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	410 044,34	-	270 456,17	270 456,17	-
27638	Remb capital solaire dome			1 200,00	-	-
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		776 362,91	-	1 358 630,49	705 055,31	-
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 502 635,55	1 277 784,59	5 785 404,23	2 871 434,61	2 316 508,72
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-		122 573,94	-	-
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	141 723,07		120 931,00	769 458,66	-
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	338 757,56		195 700,00	175 800,00	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		480 480,63	-	439 204,94	945 258,66	-
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 983 116,18	1 277 784,59	6 224 609,17	3 816 693,27	2 316 508,72
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		680 500,51	- 1 738 610,40	-	1 334 534,24	86 824,91

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,
 - Vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives s'y rapportant,
 - Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 présenté par le trésorier municipal,
 - Vu le compte administratif de l'exercice 2023 de la commune présenté par M. le maire,
- Après avoir entendu en séance le rapport du président de séance,
M. le maire ayant quitté la séance,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023 établi par Monsieur le maire.

VOTE du Conseil Municipal : ACCORD à la MAJORITE des suffrages exprimés

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Rapport n° 2 : approbation du compte de gestion 2023 du budget principal

Rapporteur : Martine BOUCHUT

Vu le compte de gestion établi par le trésorier pour l'exercice 2023 conforme au compte administratif communal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,
Vu le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2023 présenté par le trésorier municipal, résumé par le tableau ci-dessous :

Résultats budgétaires de l'exercice

01300 - COMMUNE LES MARTRES DE VEYRE -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 224 609,17	4 551 252,83	10 775 862,00
Titres de recette émis (b)	3 546 237,10	4 593 335,86	8 139 572,96
Réductions de titres (c)		120 776,73	120 776,73
Recettes nettes (d = b - c)	3 546 237,10	4 472 559,13	8 018 796,23
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 224 609,17	4 551 252,83	10 775 862,00
Mandats émis (f)	2 510 791,50	4 164 013,01	6 674 804,51
Annulations de mandats (g)	28 632,47	44 029,16	72 661,63
Depenses nettes (h = f - g)	2 482 159,03	4 119 983,85	6 602 142,88
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 064 078,07	352 575,28	1 416 653,35
(h - d) Déficit			

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 établi par Monsieur le trésorier municipal

VOTE du Conseil Municipal : ACCORD à la MAJORITE des suffrages exprimés

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Rapport n°3 : affectation des résultats 2023 du budget principal

Rapporteur : Martine BOUCHUT

Vu le compte administratif 2023 du budget principal présenté ce jour au Conseil municipal,

En section de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	4 472 559,13
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	4 119 983,85
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	352 575,28
Pour rappel : Excédent de 2022 reporté	162 227,06
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2023 A AFFECTER	514 802,34
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE SUR BP 2024	514 802,34

En section d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023	3 546 237,10
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023	2 482 159,03
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	1 064 078,07
Pour rappel : Excédent de 2022 reporté	270 456,17
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2023 A AFFECTER	1 334 534,24
Apurement compte 1069 selon délibération du 21/09/2023	-7 313,33
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE SUR BP 2024	1 327 220,91

Il est proposé au conseil municipal :

-**De reporter** le résultat global de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 de **514 802,34€** sur le budget 2024 en recette de fonctionnement (002).

-**De reporter** la somme de 1 327 220,91€ sur le budget 2024 en recette d'investissement (001).

VOTE du Conseil Municipal : ACCORD à la MAJORITE des suffrages exprimés

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Rapport n° 4 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Rapporteur : Martine BOUCHUT

Il est rappelé qu'en ce qui concerne les impositions locales et en vertu du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent délibérer chaque année sur les taux des impôts locaux avant le 15 avril de l'année d'application. Les autres composantes de ces impositions relèvent des services fiscaux. La réévaluation des bases d'imposition est établie chaque année par le gouvernement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;
 Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté en conseil municipal le 15 février 2024,
 Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2024 transmis avec la convocation au conseil municipal,
 Vu les commissions finances du 01 et du 29 février 2024,

Conformément à la proposition de la commission des finances, les taux de fiscalité soumis au vote du conseil sont les suivants :

TAXE	TAUX 2023	EVOLUTION PROPOSEE	PROPOSITION DE TAUX POUR 2024
TAUX DE TFB	41,53%	+4,82%	43,53%
TAUX DE TFBN	88,40%	+4,82%	92,66%
TAUX DE THRS	14,93%	+4,82%	15,65%

Du fait de la réforme de la fiscalité, et la suppression de la taxe d'habitation, la commune ne vote plus de taux de TH. Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) continue d'être perçue. Le taux de ce dernier avait été figé entre 2020 et 2022 suite à la réforme. A partir de 2023, les communes doivent à nouveau délibérer sur ce taux de THRS.

Il est proposé au conseil municipal :
-D'adopter le montant des taxes locales.

VOTE du Conseil Municipal : ACCORD à la MAJORITE des suffrages exprimés

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Rapport n° 5 : vote du budget principal 2024

Rapporteur : Martine BOUCHUT

→ **Annexe 1 : Présentation du CA 2023 et du BP 2024 de la commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
 Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté en conseil municipal le 15 février 2024,
 Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2024 transmis avec la convocation au conseil municipal,
 Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 29 février 2024.

Le budget primitif 2024 est équilibré, en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement à hauteur de 4 612 669.87€ et en section d'investissement à hauteur de 4 327 596.44€ comme suit :

En section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 265 853,22	1 010 170,46	1 603 786,86
012	DEPENSES DE PERSONNEL	1 865 000,00	1 842 455,63	2 088 882,57
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES DONT SUBVEN	404 858,00	385 217,89	407 697,96
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		-	-
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		3 535 711,22	3 237 843,98	4 100 367,39
66	CHARGES FINANCIERES	105 036,67	101 131,54	151 302,48
67	CHARGES EXCEPTIONELLES	15 000,00	11 347,74	10 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 000,00	201,93	1 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 657 747,89	3 350 525,19	4 262 669,87
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	122 573,94	-	200 000,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	120 931,00	769 458,66	150 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT		243 504,94	769 458,66	350 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 901 252,83	4 119 983,85	4 612 669,87

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
013	ATTENUATION DE CHARGES	102 319,00	92 272,09	176 272,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	345 690,94	386 702,68	392 089,94
73	IMPOTS ET TAXES	2 119 578,38	2 265 172,71	2 433 204,05
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 090 593,66	993 429,76	1 017 234,54
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	38 543,79	43 935,57	38 067,00
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	162 227,06	162 227,06	514 802,34
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTES		3 858 952,83	3 943 739,87	4 571 669,87
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 300,00	679 324,40	10 000,00
78	REPRISE DE PROVISIONS	2 000,00	-	1 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 881 252,83	4 623 072,62	4 582 669,87
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 000,00	11 713,57	30 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT		20 000,00	11 713,57	30 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 901K€	4 634 786,19	4 612 669,87

En section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	RAR 2023	NOUVELLE INSCRIPTION	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	7 500,00	64 480,00	71 980,00
204	Subventions d'équipement versées	16 004,80	69 379,55	85 384,35
21	Immobilisations corporelles	4 564,15	506 968,19	511 532,34
23	Immobilisations en cours	2 194 594,71	1 034 334,89	3 228 929,60
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		2 222 663,66	1 675 162,63	3 897 826,29
13	Remboursement subv plan relance cantine	7 020,15	-	7 020,15
10	Dotations, fonds divers et reserves	-	-	-
16	Emprunts et dettes	-	279 250,00	279 250,00
27	Autres immobilisations financières	-	13 500,00	13 500,00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		7 020,15	292 750,00	299 770,15
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 229 683,81	1 967 912,63	4 197 596,44
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	30 000,00	30 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		-	130 000,00	130 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		2 229 683,81	2 097 912,63	4 327 596,44

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	RAR 2023	NOUVELLE INSCRIPTION	BP 2024
13	Subventions d'investissement reçues	1 416 508,72	-	1 416 508,72
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	900 000,00	43 250,00	943 250,00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENTS		2 316 508,72	43 250,00	2 359 758,72
10	Dotations, fonds divers et reserves	-	190 616,81	190 616,81
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	-
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	1 327 220,91	1 327 220,91
27638	Remb capital solaire dome	-	-	-
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		-	1 517 837,72	1 517 837,72
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 316 508,72	1 561 087,72	3 877 596,44
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	200 000,00	200 000,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	150 000,00	150 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		-	450 000,00	450 000,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		2 316 508,72	2 011 087,72	4 327 596,44

Il est proposé au conseil municipal :

-D'adopter le budget primitif 2024 du budget principal

-D'autoriser Monsieur le Maire et son représentant à exécuter ce budget et signer toutes les pièces et actes à intervenir dans le cadre de cette opération

VOTE du Conseil Municipal : ACCORD à la MAJORITE des suffrages exprimés

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Rapport n° 6 : approbation du compte administratif 2023 du budget annexe - les Martres Energie

Rapporteur : Martine BOUCHUT

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit élire un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Le président de séance rapporte le compte administratif communal de l'exercice 2023 pour le budget annexe Les Martres Energie dressé par Pascal PIGOT, maire.

Le président de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023 résumé par le tableau ci-dessous,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023
Dépenses de fonctionnement		2 000,00	-	1 413,23	-
011	Charges à caractère général	2 000,00	-	213,23	-
002	Déficit de fonctionnement reporté				
023	Transfert en section d'investissement			1 200,00	-
042	Amortissement des immos				
Recettes de fonctionnement		2 000,00	-	1 413,23	0,46
70	Produit des services	2 000,00	-	1 413,23	-
75	Autres produits de gestion courante				0,46
002	Excédent de fonctionnement reporté				
042	Amortissement des subventions				
Résultat de fonctionnement		-	-	-	0,46
SECTION D'INVESTISSEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023
Dépenses d'investissement		20 000,00	-	36 200,00	427,69
21	Immobilisation	20 000,00	-	35 000,00	427,69
1687	REMBOURSEMENT DU CAPITAL au BP			1 200,00	-
001	Déficit d'investissement reporté				
042	Amortissement des subventions				
Recettes d'investissement		20 000,00	-	36 200,00	30 000,00
13	Subventions d'investissement	20 000,00	-	5 000,00	-
001	Excédent d'investissement reporté				
1687	emprunt (du BP)			30 000,00	30 000,00
021	Transfert de la section de fonctionnement			1 200,00	-
042	Amortissement des immos				
Résultat d'investissement		-	-	-	29 572,31

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,
- Vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives s'y rapportant,
- Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe Les Martres Energie pour l'exercice 2023 présenté par le trésorier municipal,
- Vu le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Les Martres Energie présenté par M. le maire,
- Après avoir entendu en séance le rapport du président de séance,
- M. le maire ayant quitté la séance,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le compte administratif du budget annexe Les Martres Energie pour l'exercice 2023 établi par Monsieur le maire.

VOTE du Conseil Municipal : ACCORD à la MAJORITE des suffrages exprimés

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Rapport n° 7 : approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe - les Martres Energie

Rapporteur : Martine BOUCHUT

- Vu le compte de gestion établi par le trésorier pour l'exercice 2023 conforme au compte administratif,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,
Vu le compte de gestion du budget annexe Les Martres Energies de la commune pour l'exercice 2023 présenté par le trésorier municipal, résumé par le tableau ci-dessous :

Résultats budgétaires de l'exercice

01302 - LES MARTRES ENERGIE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	36 200,00	1 413,23	37 613,23
Titres de recette émis (b)	30 000,00	0,46	30 000,46
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	30 000,00	0,46	30 000,46
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	36 200,00	1 413,23	37 613,23
Mandats émis (f)	427,69		427,69
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	427,69		427,69
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	29 572,31	0,46	29 572,77
(h - d) Déficit			

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le compte de gestion du budget annexe Les Martres Energie de la commune pour l'exercice 2023 établi par Monsieur le trésorier municipal

VOTE du Conseil Municipal : ACCORD à la MAJORITE des suffrages exprimés

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Rapport n° 8 : affectation des résultats 2023 du budget annexe – les Martres Energie

Rapporteur : Martine BOUCHUT

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe LES MARTRES ENERGIE présenté ce jour au Conseil municipal comme ci-dessous

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe LES MARTRES ENERGIE présenté ce jour au Conseil municipal comme ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
INSCRIPTION	36 200,00	1 413,23	37 613,23
REALISATION	30 000,00	0,46	30 000,46
DEPENSES			
INSCRIPTION	36 200,00	1 413,23	37 613,23
REALISATION	427,69	-	427,69
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	29 572,31	0,46	29 572,77
Déficit	-	-	-

Pour rappel, il n'y a pas eu d'excédent ou déficit de résultat reporté de 2022.

Il est proposé au conseil municipal :

-**De reporter** le résultat global de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 de 0.46€ sur le budget 2024 en recette de fonctionnement (002).

-**De reporter** la somme de **29 572.31€** sur le budget 2024 en recette d'investissement (001).

VOTE du Conseil Municipal : ACCORD à la MAJORITE des suffrages exprimés

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Rapport n° 9 : vote du budget primitif 2024 – budget annexe - les Martres Energie

Rapporteur : Martine BOUCHUT

→ **Annexe 2 : Présentation du CA 2023 et du BP 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2221-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M4,

Vu la délibération n° 2022-03-09 du Conseil municipal du 14 avril 2022, portant création de la régie à autonomie financière pour l'exploitation du spic « énergie »

Vu la création du numéro SIRET 216 302 141 00132 par l'INSEE en date du 31 mai 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 29 février 2024.

Le budget annexe « Les Martres Energie » 2024 est équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 773.84€ et en section d'investissement à hauteur de 34 572.31€, en dépense et en recette, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses de fonctionnement		1 413,23	-	773,84
011	Charges à caractère général	213,23	-	773,84
002	Déficit de fonctionnement reporté			-
023	Transfert en section d'investissement	1 200,00	-	
042	Amortissement des immos			
Recettes de fonctionnement		1 413,23	0,46	773,84
70	Produit des services	1 413,23	-	773,38
75	Autres produits de gestion courante		0,46	
002	Excédent de fonctionnement reporté			0,46
042	Amortissement des subventions			
Résultat de fonctionnement		-	0,46	-
SECTION D'INVESTISSEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses d'investissement		36 200,00	427,69	34 572,31
21	Immobilisation	35 000,00	427,69	34 572,31
1687	REMBOURSEMENT DU CAPITAL au BP	1 200,00	-	
001	Déficit d'investissement reporté			-
042	Amortissement des subventions			
Recettes d'investissement		36 200,00	30 000,00	34 572,31
13	Subventions d'investissement	5 000,00	-	5 000,00
001	Excédent d'investissement reporté			29 572,31
1687	emprunt (du BP)	30 000,00	30 000,00	
021	Transfert de la section de fonctionnement	1 200,00	-	-
042	Amortissement des immos			
Résultat d'investissement		-	29 572,31	-

Martine BOUCHUT présente les chiffres détaillés dans le rapport, en dépenses et recettes fonctionnement , et en dépenses et recettes de la section d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter** le budget primitif 2024 du budget annexe « Les Martres Energie »
- D'autoriser** Monsieur le Maire et son représentant à exécuter ce budget et signer toutes les pièces et actes à intervenir dans le cadre de cette opération

VOTE du Conseil Municipal : ACCORD à la MAJORITE des suffrages exprimés

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport n° 10 : attribution du marché de fourniture de mobilier et équipements pour le nouveau restaurant scolaire et l'ALSH

Rapporteur : Pascal PIGOT

→ **Annexe 3 : Rapport d'analyse des offres**

Le marché concerne la fourniture de mobilier et équipements pour le nouveau restaurant scolaire et l'ALSH.

Ce marché a été lancé dans le cadre d'une consultation à procédure adaptée allotie (5 lots). La consultation a été publiée sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics le 3 janvier 2024. La date limite de remise des offres a été fixée au lundi 05 février à 08h30.

Ce marché prend la forme d'un accord-cadre à bon de commande mono-attributaire alloti avec un montant maximum fixé par lot comme suit :

LOT	OBJET	MONTANT MAXIMUM HT
1	Tables et chaises pour le réfectoire	40 000 €
2	Lit médical pour infirmerie	2 000 €
3	Matériel de cuisine	30 000 €
4	Mobilier et matériel de bureau	35 000 €
5	Bureau, casiers à cartable et meubles à pichet	15 000 €

La commune a reçu les plis ci-dessous :

N° ORDRE D'ARRIVE	LOT	CANDIDAT		
1	3	AUVERGNE DEGRE SERVICE	63370	LEMPDES
2	1	DENIS PAPIN COLLECTIVITES 79300 Bressuire	79300	BRESSUIRE
3	3	SAS CENTRAL DIFFUSION	63170	AUBIERE
4	5	ATELIER MEDINA ET FILS	63960	VEYRE-MONTON
5	1	Lafa COLLECTIVITES 15000 Aurillac	15000	AURILLAC
6	4,5	MOBILIER JAROZO	42110	FEURS
7	3	BIRALUX DISTRIBUTION	22210	PLEMET
8	4,5	BUROCLASS AMENAGEMENT	63360	GERZAT
9	3	TEC-MAT	69120	VAULX EN VELIN
10	1,5	SAONOISE DE MOBILIERS	70300	FROIDECONCHE
11	2,3,4,5	MANUTAN COLLECTIVITES	79000	CHAURAY
12	4,5	ETABLISSEMENTS VERRIER MICHEL	63500	ISSOIRE

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 01 mars 2024.

A l'issue de l'analyse des offres réalisée et présentée, la commission a donné un avis favorable aux propositions suivantes :

LOTS	OBJET	CANDIDAT RETENU
1	Tables et chaises pour le réfectoire	Lafa COLLECTIVITES
2	Lit médical pour infirmerie	MANUTAN COLLECTIVITES
3	Matériel de cuisine	AUVERGNE DEGRE SERVICE
4	Mobilier et matériel de bureau	MANUTAN COLLECTIVITES
5	Bureau, casiers à cartable et meubles à pichet	ATELIER MEDINA ET FILS

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'accepter** la consultation relative à la fourniture de mobilier et équipements pour le nouveau restaurant scolaire et l'ALSH;
- **D'attribuer** le marché selon les propositions de la commission d'appel d'offres, ci-dessus exposés ;
- **D'autoriser** monsieur le maire ou son représentant à signer le marché avec les candidats retenus et tous documents s'y rapportant.

VOTE du Conseil Municipal : ACCORD à la MAJORITE des suffrages exprimés

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Rapport n° 11 : Attribution du marché de travaux complémentaires pour la construction du nouveau restaurant scolaire et de l'ALSH – lot n°5 Serrurerie

Rapporteur : Pascal PIGOT

→ **Annexe 4 : Rapport d'analyse des offres**

Le marché concerne les travaux complémentaires pour la construction du nouveau restaurant scolaire et de l'ALSH. Ce marché a été lancé la première fois le 1^{er} septembre 2023 dans le cadre d'une consultation à procédure adaptée allotie (7 lots). Tous les lots à l'exception du lot n°5 – serrurerie ont été attribués lors du conseil municipal du 15 novembre 2023. Seule la consultation relative au lot n°5 a été rendue infructueuse et doit être lancée de nouveau.

La nouvelle consultation relative au lot n°5 – serrurerie a été publiée sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics le 17 janvier 2024. La date limite de remise des offres a été fixée au 14 février à 12h00.

La commune a reçu les plis ci-dessous :

N° ordre d'arrivé	Candidat		
1	FERMETURES TIPLE	63100	CLERMONT-FERRAND
2	GONCALVES SERRURERIE ALUMINIUM	63350	MARRINGUES
3	BN2M	63170	AUBIERE

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 05 mars 2024.

A l'issue de l'analyse des offres réalisée et présentée par la société CRX maître d'œuvre de l'opération, la commission a donné un avis favorable à la propositions suivante :

- **Identité du soumissionnaire retenu**

SARL BN2M

5, Rue des Ribes - 63170 Aubière

Tel : 04.73.92.19.32

SIRET : 919 318 618 00015

- Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

- Montant HT :	56 318.60€
- Taux de TVA 20% :	11 263.72€
- Montant TTC :	67 582.32€

- Motif du choix de l'offre proposé :

- Moyens humains prévu sur le chantier très satisfaisante
- Excellente conformité des matériels vis-à-vis des prescriptions du CCTP

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'accepter** la consultation relative au lot n°5 du marché de travaux complémentaires pour la construction du nouveau restaurant scolaire et de l'ALSH ;
- **D'attribuer** le marché selon la proposition de la commission d'offres, ci-dessus exposés ;
- **D'autoriser** monsieur le maire ou son représentant à signer le marché avec le candidat retenu et tous documents s'y rapportant.

VOTE du Conseil Municipal : ACCORD à la MAJORITE des suffrages exprimés

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

URBANISME / TRAVAUX

Rapport n° 12 : convention d'usage précaire d'une réserve foncière – AK 260

Rapporteur : Pascal PIGOT

→ **Annexe 5 : projet de convention**

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal du 21 septembre 2023, autorisant l'acquisition de la parcelle AK 260 à M. Georges ANDRE DE L'ARC à condition d'établir une convention d'usage précaire à M. CAMUS Philippe
 Vu l'acquisition de la parcelle en date du 15 décembre 2023,
 Il est proposé de soumettre à M. CAMUS la convention d'usage précaire jointe en annexe.

Sylvie CAMUS ne prend pas part au vote

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le projet de convention ci jointe ;
- **D'autoriser** M. Le Maire ou un de ses représentants à signer tout document relatif à l'utilisation de ladite parcelle.

VOTE du Conseil Municipal : ACCORD à la MAJORITE des suffrages exprimés

Pour :	20
Contre :	
Abstention :	

Rapport n° 13 : travaux d'éclairage public – éclairage aux abords du nouvel ALSH/RESTAURANT SCOLAIRE

Rapporteur : Jean-Pierre RIGAL

La commune a sollicité l'inscription des travaux d'éclairage aux abords du nouvel ALSH/RESTAURANT SCOLAIRE au programme d'éclairage public.

L'estimation des dépenses s'élève à 46 000.00€ HT.

Territoires d'Energie prendra en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT. La commune participera à hauteur de 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe soit 23 003.36€.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** les travaux d'éclairage public désignés ci-dessus ;
- **D'autoriser** monsieur le maire ou son représentant à signer la convention avec Territoires d'Energie

VOTE du Conseil Municipal : ACCORD à la MAJORITE des suffrages exprimés

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Fin de la séance : 21h25

INFORMATIONS

Dates manifestations – évènements organisés par la commune

- Vendredi 15 mars, La Loco'motive, 20h30 : conférence « Dans la peau d'un arbre »
- Samedi 23 mars, La Loco'motive, 20h30 : spectacle de théâtre « Bob et Moi » (Impulsions)
- Vendredi 12 avril journée et soir : court-métrage
- WE des 3,4 et 5 mai : festivités anniversaire jumelage Arcozelo
- Jeudi 13 juin 2024 : Spectacle « Stop au harcèlement scolaire »
- Samedi 15 juin (date prévisionnelle) : Inauguration réseau de chaleur : de 10h30 à 12h.
- 15 juin 2024 : Festival d'ici et là – Domaine de Chadieu
- Vendredi 21 juin : fête de la musique
- Jeudi 27 et Vendredi 28 juin : Manif des Héros

Dates réunions prévisionnelles

Jeudi 07/03/2024	18h00	Bureau municipal
Jeudi 14/03/2024	20h30	Conseil Municipal (budget)
Mercredi 10/04/2024	20h30	Conseil Municipal

Conseil municipal du 14 mars 2024

Jeudi 18/04/2024	18h00	Bureau municipal
Lundi 29/04/2024 (date prévisionnelle, en fonction de l'avancée du projet de construction d'un nouveau cimetière)	19h00	Conseil Municipal
Mercredi 15/05/2024	18h00	Bureau municipal
Jeudi 30/05/2024	18h00	Bureau municipal
Mercredi 12/06/2024	18h00	Bureau municipal
Jeudi 20/06/2024	20h30	Conseil Municipal